

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2011

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 14 juin 2011, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Absents excusés : DESBATISSE Michel, POYET Pierre (pouvoir à FRADIN François).

Absents : DEHE CASTERA Anne, MOULINOUX Laurent.

1. FINANCEMENT DE LA STATION D'EPURATION (CHOIX DE L'ORGANISME PRÊTEUR)

Les travaux d'aménagement de la station d'épuration pourront débuter d'ici quelques mois. Le maire informe le conseil municipal que la commune va devoir recourir à un prêt d'un montant de 193 000€ pour compléter le financement de ce projet. Trois organismes bancaires ont présenté une offre de prêt sur 20 ans à la commune. Les taux proposés sont les suivants, 4,48% pour le Crédit Agricole ; 4,86% pour Dexia et 4,70% pour la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différentes propositions opte pour celle du Crédit Agricole. Le maire est mandaté par le conseil municipal pour contracter ce prêt lorsqu'il s'avérera nécessaire de le faire.

2. TRAVAUX DE VOIRIE 2011

Le maire présente aux conseillers municipaux, l'estimation effectuée par Monsieur DUMONT de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour les travaux de voirie. Le maire précise que les chemins devront impérativement être élagués pour que les travaux puissent se faire. Un courrier sera donc envoyé en ce sens aux propriétaires concernés.

Le conseil municipal, après examen des estimations, décide d'engager des travaux de réfection pour un montant de 54 780€ HT soit 65 516,88€ TTC sur les voiries communales suivantes :

Bois Blanc (330 m) pour un montant de 6 510€ HT soit 7 785,96€ TTC

Randier (300 m à reprendre et 160 m à revêtir) pour un montant de 10 830€ HT soit 12 952,68€ TTC

Le Pilard (1020 m) pour un montant de 16 800€ HT soit 20 092,80€ TTC

Becouze à Péradon (850 m) pour un montant de 15 460€ HT soit 18 490,16€ TTC.

Péradon / Chemin de Mauchamps pour un montant de 10 360€ HT soit 12 390,56€ TTC

Ce chemin est mitoyen avec la commune de La Guillermie. Le maire indique que le conseil municipal de La Guillermie a donné son accord pour une prise en charge de la moitié du coût des travaux. Il restera donc 5 180€ HT soit 6 195,28€ TTC à la charge de la commune de Ferrières.

3. OUVERTURE DE LA PROCEDURE POUR LE CHEMIN DE GLOZEL

Après un échange avec les services de l'Etat, la commune a désormais connaissance de la procédure à mettre en œuvre afin de transférer la voie privée dénommée « chemin de Glozel » dans le domaine public de la commune.

La procédure est la suivante : (l'article L.138-3 du code l'urbanisme s'imposant dans la mesure où l'un des propriétaires ne s'est pas manifesté)

1 - délibération du conseil municipal portant transfert de voie privée et lançant la procédure de l'enquête publique

2 – l'enquête publique a lieu conformément aux art. R.141-4,5 et 7, à 9 du code de la voirie routière

3 – un arrêté du maire désigne le commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête

4 – le conseil municipal doit donner son avis sur le projet dans un délai de 4 mois à compter de l'ouverture de l'enquête

5 – saisine du Préfet si l'un des propriétaires s'oppose au classement

Après avoir pris connaissance de cette procédure le conseil municipal :

- décide du transfert de la voie privée dénommée « chemin de Glozel » dans le domaine public de la commune

- donne son accord pour qu'une enquête publique soit conduite

- décide de confier l'enquête à un commissaire enquêteur. Trois noms de commissaires enquêteurs sont retenus dans la liste communiquée par les services de l'Etat pour permettre au maire de prendre son arrêté de désignation. Il s'agit de Messieurs TRICHARD Yves géomètre expert foncier ; PINA Joseph, trésorier principal du Trésor Public, en retraite ; POUZERATE Bernard, Colonel de Gendarmerie, en retraite.

4. CONTRATS D'INSERTION : ECOLE ET VOIRIE

Voirie

Le contrat d'insertion de Monsieur DELL'OVA Thierry arrive à expiration le 31 juillet prochain. Il était conclu pour une durée d'une année sur une base de travail de 35 heures hebdomadaires et pris en charge à 90%. Les modalités qui s'appliquent désormais permettent une prise en charge à un taux de 60% pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures pendant une durée de six mois.

Le conseil municipal décide de déposer auprès de Pôle Emploi une offre d'emploi dans le cadre du dispositif CUI (Contrat Unique d'Insertion) afin de parer au remplacement de Monsieur DELL'OVA.

Ecole

Le conseil municipal décide de déposer également une offre d'emploi dans le cadre du dispositif CUI (Contrat Unique d'Insertion) pour les travaux de ménage à l'école. Ce recrutement permettra de pourvoir au remplacement de Madame FLEURY Joëlle dont le contrat aidé vient de s'achever.

Pour ces deux postes, il est convenu que les candidatures devront être déposées avant le 10 juillet 2011. La commission en charge du personnel communal recevra ensuite les candidats.

5. ENCAISSEMENTS DE RECETTES

Le conseil municipal accepte l'encaissement :

- d'un chèque de GROUPAMA d'un montant de 603,57€ pour le remplacement de la vitre du tracteur

- un chèque de remboursement de la maison d'édition « école des loisirs » d'un montant de 215€ pour une erreur dans le paiement initial de l'abonnement.

6. AFFAIRES DIVERSES

REGISSEUR DES RECETTES POUR LE CAMPING

Le Maire informe le conseil municipal que la candidature de Madame GOURLIN Sabine a été retenue par la commission en charge du personnel communal.

CONCOURS D’AFFICHES – PREVENTION ANTI-TABAC

Caroline RIAUX informe le conseil municipal qu’elle a représenté la commune de Ferrières à l’occasion de la remise des prix du concours d’affiches pour la prévention anti-tabac. La classe de CM1 de Mme WILLEM a reçu le 3° prix de ce concours.

DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D’UNE MAISON D’HABITATION A MAZIOUX

Le maire rappelle qu’un avis défavorable avait été émis après instruction de la Direction Départementale des Territoires à la demande de Certificat d’Urbanisme déposée par Monsieur MAGNAUD Damien. Lors d’un entretien sur place Monsieur MAGNAUD a eu l’occasion d’exposer son projet de construction à ossature bois complété par un aménagement paysager favorisant son intégration dans le site. Monsieur MAGNAUD Damien ayant montré un réel souci d’intégration de son projet de construction dans son environnement, la Direction Départementale des Territoires est désormais prête à examiner favorablement son projet de construction.

Le maire précise que le conseil municipal sera amené à prendre une délibération lors du dépôt du permis de construire.

La séance est levée à 21h30 min
Compte-rendu vu par le Maire
Le Rédacteur : FRADIN François

Affichage le 17 juin 2011